

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE  
DES INCIDENCES NATURA2000**



**Coordonnées du porteur de projet :**

Nom (personne morale ou physique) : SNC COGEDIM PROVENCE  
Commune et département) : Département des Bouches-du-Rhône  
Adresse : COGEDIM PROVENCE  
Les carrés de l'enfant  
Bât B – 140, avenue du 12 juillet 1998  
13290 AIX EN PROVENCE  
Téléphone : 04 42 16 62 50  
Email : [mturinay@cogedim.com](mailto:mturinay@cogedim.com)

Nom du projet : Projet d'aménagement immobilier de l'Allée de Pomone

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Dossier soumis au cas par cas – code de l'environnement

## **1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

### **a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

*Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).*

Le quartier de la Pomone se situe dans la couronne urbaine du centre d'Aix, à l'ouest de la nationale 296. Bordé au nord par la D10, à l'ouest par le Boulevard de Château-Double et au sud par la D64 dite « route de Galice », ce secteur d'environ 13 hectares correspond au dernier relief de la barre de Célony et plus particulièrement de la colline de Bouenhoure où les pentes et les boisements s'estompent pour laisser place au paysage urbain du quartier du Jas de Bouffan.

Le secteur de la Pomone se caractérise par une partie nord occupée par de l'habitat pavillonnaire et une partie sud plutôt caractérisée par des activités et quelques équipements publics. Compte-tenu de sa localisation, le quartier bénéficie d'un bon niveau d'équipement et d'accessibilité mais le secteur de la Pomone demeure notamment dans sa partie nord, l'un des moins denses de la couronne urbaine aixoise.

**Ce projet de renouvellement urbain permettra alors d'accueillir sur cette zone un projet plus adapté à la réalité et de répondre aux besoins actuels.**

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000<sup>e</sup>. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Le projet est situé :

Nom de la commune : AIX-EN-PROVENCE N° Département : 13

Adresse : Allée de Pomone

- Hors site(s) Natura 2000  A quelle distance ?

A 4.6 km du site n° de site(s) : ZSC Montagne Sainte-Victoire (FR9301605)

A 6.8 km du site n° de site(s) : ZPS Plateau de l'Arbois (FR9312009)

A 7 km du site n° de site(s) : ZPS Garrigues de Lançon et Chaînes alentour (FR9310069)

A 8 km du site n° de site(s) : ZPS Montagne Sainte-Victoire (FR9310067)

c. **Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention**

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : ..... (m<sup>2</sup>) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m<sup>2</sup>

1 000 à 10 000 m<sup>2</sup> (1 ha)

100 à 1 000 m<sup>2</sup>

> 10 000 m<sup>2</sup> (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : ..... (m.)

- Emprises en phase chantier : ..... (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

*Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.*

*Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.*

Les règles du schéma directeur d'assainissement de la Ville guident l'ensemble de l'assainissement sur cette zone. L'ensemble des réseaux publics nécessaires (eaux usées, eaux pluviales, eau potable, alimentation électrique HTA et génie civil pour les réseaux de télécommunication) transitera sous les parkings et voiries, les raccordements se faisant sur les réseaux existants, suffisamment dimensionnés.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : ..... (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Fréquence :

chaque année

chaque mois

autre (préciser) : en continu dès le démarrage du chantier

e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

*Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).*

La collecte et la gestion des eaux pluviales s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur. Le fonctionnement repose sur les principes d'une rétention à la parcelle des eaux pluviales, celle-ci doit permettre de compenser l'imperméabilisation des sols générée par l'urbanisation suivant les occurrences définies par la réglementation et l'autorité compétente.

f. **Budget**

Coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

## 2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

*Cocher les cases concernées*

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences .....

Les travaux du projet se produiront en journée pour réduire les nuisances éventuelles (bruit, vibrations).

## 3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

### **PROTECTIONS :**

*Le projet est situé en :*

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

**USAGES :**

*Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.*

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : zone résidentielle
- Autre (préciser l'usage) : très peu d'espaces verts (plantes d'ornement)

Commentaires :

**MILIEUX NATURELS ET ESPECES :**

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
<b>Milieux ouverts ou semi-ouverts</b>	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre : .....		
<b>Milieux forestiers</b>	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre : .....		
<b>Milieux rocheux</b>	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre : .....		
<b>Zones humides</b>	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre : .....		
<b>Milieux littoraux et marins</b>	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre : .....		
<b>Autre type de milieu</b>	friches herbacées, bosquets, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Espaces artificielles : bâtiments résidentiels, jardins domestiques, plantations d'arbustes ornementaux et vignobles.</b>

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE D'INTERET COMMUNAUTAIRE :

<b>GROUPES D'ESPÈCES</b>	<b>Nom de l'espèce</b>	<b>Cocher si présente ou potentielle</b>	<b>Autres informations</b> (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
<b>Amphibiens</b>	ABSENT		
<b>Insectes</b>	ABSENT		
<b>Mammifères terrestres</b>	ABSENT		
<b>Oiseaux</b>	ABSENT		
<b>Plantes</b>	ABSENT		
<b>Poissons</b>	ABSENT		

#### **4 Incidences du projet**

Le site Natura 2000 le plus proche du projet est situé à plus de 4,5 km : ZSC Montagne Sainte-Victoire.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) : *Sans objet.*

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) : *Sans objet.*

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...) : des oiseaux et des chauves-souris sont susceptibles d'utiliser les quelques haies constituant le secteur pour du repos ou de l'alimentation. Des haies seront maintenues, le projet n'aura aucune incidence sur les fonctions vitales des espèces d'intérêt communautaire recensées dans la ZSC.

## 5 Conclusion

*Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.*

*A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :*

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

### **Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?**

**NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Suite à l'analyse du bureau d'études AUDDICE ENVIRONNEMENT, aucun individu d'espèce ayant permis la désignation de la ZSC Montagne Sainte-Victoire (ZNIR du réseau Natura 2000 la plus proche, à 4,6 km) n'est présent sur le secteur du projet. De plus, aucun corridor fonctionnel ne relie cette parcelle à la ZSC, ainsi aucune incidence significative n'est à prévoir sur les sites Natura 2000 ni sur le réseau Natura 2000.

Le secteur, identifié en amont au sein du SCoT du Pays d'Aix pour le développement urbain et dans le PLU approuvé et en application à ce jour, ainsi que dans la modification N°6 du PLU, s'inscrit dans un contexte anthropique marqué au sein de l'urbanisation dense liée à la zone résidentielle déjà construite. De plus, le projet présenté se veut respectueux de la biodiversité et de l'environnement en général. Ainsi, aucune incidence significative n'est à prévoir sur le réseau Natura 2000.

**OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : AIX-EN-PROVENCE

Signature :

Le (date) : 06/04/2021